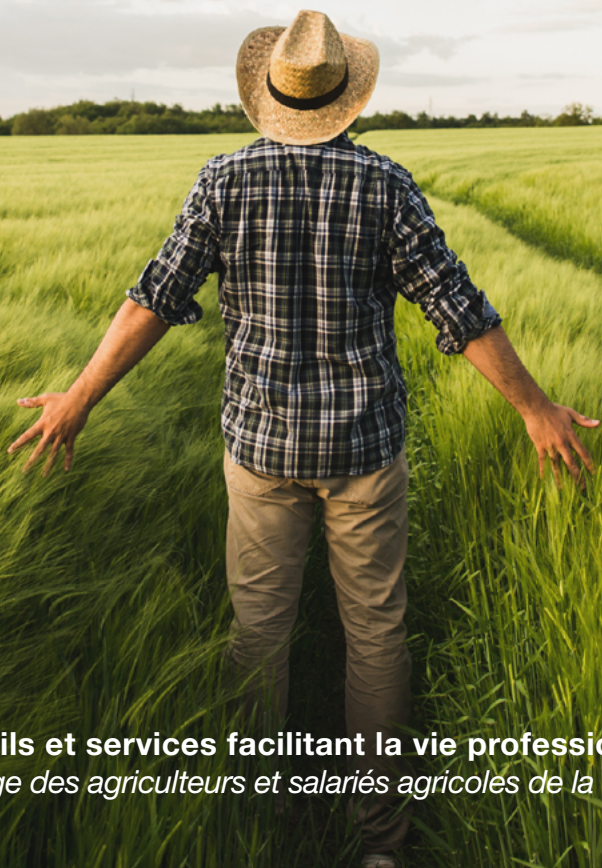


# GUIDE PRATIQUE

Bien dans son travail,  
bien dans sa vie



**Conseils et services facilitant la vie professionnelle**  
*À l'usage des agriculteurs et salariés agricoles de la Gironde*



# ÉDITO

La Mutualité Sociale Agricole, la Chambre d'Agriculture de la Gironde, le préfet et leurs partenaires ont à cœur d'apporter leur soutien aux agriculteurs et salariés agricoles girondins. Travailler dans le monde agricole est bien plus qu'un métier, c'est également un choix de vie pour des hommes et des femmes. Vie professionnelle et personnelle parfois intimement liées. L'environnement de l'exploitation peut-être mouvant et incertain. L'adaptation aux changements, l'accès à l'information et la participation à des réseaux sont de véritables enjeux.

Ainsi, lorsque les difficultés surgissent (quelles soient financières, professionnelles ou personnelles), elles sont la cause de stress ou de souffrance et peuvent conduire à la dépression voire au suicide. C'est la raison pour laquelle, afin de prévenir et lutter contre le mal-être en agriculture, la MSA met en place, depuis 2011, un plan national d'action permettant d'apporter des solutions aux besoins des adhérents. Le plan national et interministériel de prévention du Mal être en Agriculture lancé en 2021 a initié le déploiement de sentinelles agricoles sur l'ensemble du territoire girondin, afin de mieux repérer les situations à risque. Il a voulu aussi l'élaboration de ce guide pratique.

*Agriculteurs et salariés agricoles de la Gironde*

## GUIDE PRATIQUE

Bien dans son travail, bien dans sa vie

Nos élus respectifs ont la volonté partagée d'apporter une réponse concrète aux exploitants et salariés sur les services pouvant les soutenir dans leur quotidien, tant familial que professionnel. Ce guide s'inscrit en complément des actions d'information, de formations et de conseils de prévention des risques professionnels développés pour soutenir les professionnels du monde agricole.

Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité en matière d'aides et d'organisme. Il est destiné à faciliter la vie des agriculteurs et salariés agricoles, et s'enrichira de votre contribution et de votre expérience.



**Alain DUC**

Président de la MSA Gironde



**Jean Louis DUBOURG**

Président de la Chambre  
d'Agriculture de la Gironde



**Étienne GUYOT**

Préfet de la Gironde

# SOMMAIRE

1

## **Les outils pour faire face aux imprévus et parler de mon mal-être** p.7

- A. Maladie ou accident de la vie privée : un revenu de base en cas d'arrêt maladie
- B. Faire appel à l'entraide entre exploitants agricoles
- C. Adhérer et faire appel au service de remplacement
- D. Adhérer et faire appel à un groupement d'employeurs
- E. Adhérer à une CUMA
- F. Quand et pourquoi aller voir un travailleur social ?
- G. Besoin de parler, vers qui me tourner ?
- H. Aide au répit des agriculteurs et des salariés

2

## **Faire face aux difficultés de mon entreprise, vers qui me tourner ?** p.12

- A. Faire appel à un conseiller de la Chambre d'Agriculture
- B. Demander un examen de sa situation par la cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficulté
- C. Plusieurs outils
- D. Les aides du Conseil Départemental

3

## **Des pistes pour compléter mes ressources** p.17

- A. Créer un complément d'activité sur mon exploitation
- B. Trouver une activité professionnelle complémentaire en dehors de l'exploitation
- C. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prime d'activité

4

## **Les contrôles : comment bien me préparer ?** p.20

- A. Préparer mon contrôle : quelques conseils pour être prêt
- B. Le jour du contrôle

5

## **Me former pour améliorer mes compétences** p.22

- A. VIVEA (fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant)
- B. Mon compte formation
- C. Vous accompagner au changement

## Concilier vie familiale et vie professionnelle

p.24

6

- A. L'accueil des enfants : les adaptations pour le public agricole
- B. Aide aux vacances et loisirs
- C. Comment soutenir mes parents âgés

## Bientôt la retraite, comment me préparer ?

p.26

7

- A. Vous accompagner à la cessation d'activité
- B. Informations administratives sur votre retraite
- C. Journées d'information et de conseils « Argent retraite » de la MSA

## Garder une bonne santé

p.28

8

- A. Prendre soin de sa santé
- B. Prendre soin de sa santé au travail
- C. Garantir l'accès à la santé
- D. Des ateliers de Prévention santé
- E. Maintien de l'emploi et incapacité de travail



## Les outils pour faire face aux imprévus et parler de mon mal-être

Une panne de matériel qui compromet votre chantier, des conditions météo défavorables qui retardent la récolte, un surcroît temporaire de travail, une période de maladie ou un accident du travail... Des solutions existent pour sécuriser l'exploitation et faire face en cas d'imprévu et vous pouvez les solliciter. **Les aléas et imprévus font partie du métier d'exploitant(e) agricole : connaître les dispositifs qui vous aideront à y faire face le moment venu permet de limiter le stress.**

### A. Maladie ou accident de la vie privée : un revenu de base en cas d'arrêt maladie

Vous vous êtes cassé le bras en faisant les courses, vous avez une pneumonie, **le médecin vous prescrit un arrêt de travail**. Agriculteurs, vous pouvez bénéficier d'**indemnités journalières «Amexa»** si vous êtes affiliés à l'Amexa depuis au moins 1 an. Comme les salarié(e)s, vous devez envoyer sous 48h votre arrêt de travail à la MSA, interrompre votre activité et respecter les heures de présence à domicile. En cas de maladie, d'accident de la vie privée ou d'hospitalisation, l'indemnité journalière est versée à partir du 4<sup>ème</sup> jour.

L'indemnité journalière n'est pas cumulable avec celle de l'Atexa (accident du travail), ni avec l'allocation de remplacement maternité ou paternité.

MSA Gironde - 05 56 01 83 83 - Via l'espace privé ou [www.gironde.msa.fr](http://www.gironde.msa.fr)

### B. Faire appel à l'entraide entre exploitants agricoles

C'est une forme simple et traditionnelle de coopération entre agriculteurs, voisins le plus souvent. L'entraide est un échange réciproque de services entre exploitants agricoles (matériel, main d'œuvre), sans contrepartie financière. Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir de façon régulière. On a souvent l'habitude de s'en tenir à un accord oral. Toutefois, établir un accord écrit permet de disposer d'un bon moyen de preuve en cas de désaccord sur le contrat ou son exécution.



**ATTENTION !** Vérifier si les risques sont couverts par votre contrat d'assurance. A défaut, il est préférable de prévoir une assurance spécifique.

En effet, selon la loi, celui qui fournit son aide reste responsable des accidents survenus à lui-même, aux membres de sa famille, aux aides familiaux et à ses ouvriers agricoles au cours des travaux effectués chez l'agriculteur(trice) qui bénéficie du coup de main.

## C. Adhérer et faire appel au Service de Remplacement

Le **Service de Remplacement de Gironde** (SRAG) assure le remplacement du chef d'exploitation en cas d'absences, celui du conjoint(e) collaborateur(trice) ou des aides familiaux. Le SRAG met un(e) salarié(e) à votre disposition sur votre exploitation le temps de votre absence et **assure le suivi de toutes les tâches administratives** (contrat de travail, feuille de paie...). Vous recevez simplement une facture en fin de mois correspondant aux heures réellement travaillées par l'agent de remplacement : le coût horaire à votre charge est variable selon le motif de remplacement ; **diverses aides financières permettent de diminuer ce coût de 40 à 50 %**. La prise en charge est de 160 heures maximum.

**Les motifs d'absence pris en compte sont :**

- maladie, hospitalisation, accident, maladie professionnelle, accident du travail,
- maternité, paternité,
- formations et mandats professionnels (possibilité de différer le remplacement de 3 mois),
- congés et événements familiaux pour les éleveurs,
- pour prévenir l'épuisement professionnel, la MSA finance jusqu'à 14 jours de remplacement sur des tâches agricoles ou administratives.

[SRGironde ou SRAG / GED 33 - 05 56 81 49 06 - servicereplacement33@orange.fr](mailto:SRGironde ou SRAG / GED 33 - 05 56 81 49 06 - servicereplacement33@orange.fr)

## D. Adhérer et faire appel à un Groupement d'Employeurs

**Le Groupement d'Employeurs Départemental de Gironde (GED 33)**

Faites appel au GED 33 si vous avez un **besoin ponctuel de main d'œuvre** et si vous êtes en dehors des motifs prévus dans le cadre du remplacement. Le GED 33 est l'employeur du salarié mis à votre disposition et se charge de l'ensemble de la gestion sociale (recrutement, contrat, paies, suivi social, congés...). En fin de mission, vous recevez une simple facture correspondant aux heures travaillées sur votre exploitation. Le coût horaire est basé sur la grille de salaire de la convention collective des exploitations agricoles de la Gironde, majoré de quelques frais de gestion.

**Les Groupements d'Employeurs constitués localement dits « classiques »**

Le principe : 2, 3 ou 4 entreprises s'associent pour **embaucher en commun un salarié**. Aucune règle de répartition du temps de travail entre les membres n'est imposée ; elle est fonction des besoins de chacun. Cela permet de fidéliser les compétences d'un salarié, d'en répartir la charge financière, de pérenniser des emplois et de disposer d'une main d'œuvre plus qualifiée. Pour ces petits groupements locaux, les exploitants qui les constituent portent la responsabilité de l'association qu'ils vont créer. Ils sont accompagnés par la **Fédération Départementale des Groupements d'Employeurs** (FDGEAR) dans toutes les étapes de création du groupement (élaboration des statuts et du règlement intérieur, contrat de travail, bulletins de salaire...). À ce jour, des aides financières au démarrage existent, versées par les collectivités territoriales. Il existe aujourd'hui une centaine de Groupements d'Employeurs en Gironde.

[SRGironde ou SRAG / GED 33 / FDGEAR - 05 56 81 49 06 - servicereplacement33@orange.fr](mailto:SRGironde ou SRAG / GED 33 / FDGEAR - 05 56 81 49 06 - servicereplacement33@orange.fr)



## E. Adhérer à une CUMA

La CUMA est une **Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole**, c'est aussi :

- un outil au cœur de l'exploitation et ancré dans le territoire,
- une opportunité pour développer des soutiens mutuels,
- des investissements et de la main d'œuvre partagés, pour : bénéficier d'un matériel performant et fiable, gagner du temps et de la productivité grâce à une organisation du travail planifiée et optimisée, réduire les charges de mécanisation et améliorer son revenu, faciliter et permettre l'installation des jeunes et donc la transmission des exploitations, et développer l'entraide et la solidarité.

FDCUMA - 05 56 74 64 34 - [fd.33@cuma.fr](mailto:fd.33@cuma.fr) ou [www.gironde.cuma.fr](http://www.gironde.cuma.fr)

## F. Quand et pourquoi aller voir un travailleur social ?

Les travailleurs sociaux de la MSA peuvent vous accompagner pour :

- vous soutenir en cas de difficultés (financières, personnelles, etc),
- vous aider dans vos démarches d'accès aux droits et d'aide au répit,
- vous proposer une offre de service adaptée à vos besoins.

Ils peuvent vous recevoir au sein des agences MSA (Lesparre, Blaye, Libourne et Langon) ou dans le cadre de permanences organisées au plus près de chez vous. Pour prendre rendez-vous avec un travailleur social ou obtenir des informations, contactez l'accueil social de votre lieu de résidence :



### Accueil Social de l'Agence de Libourne

Tél. : 05 57 55 54 60

Adresse : MSA Gironde - Secrétariat du Service Social  
9 av. du Général de Gaulle  
33500 Libourne



### Accueil Social de l'Agence de Langon

Tél. : 05 57 98 25 10

Adresse : MSA Gironde - Secrétariat du Service Social  
1 Allée Jean Jaurès  
33210 Langon



### Accueil Social des Agences de Lesparre et Blaye

Tél. : 05 56 01 48 28 ou 05 56 01 83 30

Adresses : 125 rue de l'hôpital, 33390 Blaye  
5 rue de Grammont, 33340 Lesparre-Médoc

→ Ou envoyer un message électronique à [accueilsocial@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial@msa33.msa.fr)

## G. Besoin de parler, vers qui me tourner ?

Vous faites face à des difficultés professionnelles, familiales. Vous voyez que votre voisin, vos amis éprouvent un mal-être, expriment de la souffrance. Il ne faut pas le prendre à la légère.

Des propos dévalorisants « je n'en peux plus », « je n'ai pas ma place ici, je ne sers à rien » ou une situation à risque (décès dans l'entourage, difficultés financières) sont autant de signes d'alertes.

Vous pouvez contacter le service téléphonique **AGRI'ECOUTE**, qui vous écoutera, vous conseillera, vous accompagnera. Ce service permet de dialoguer, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec des psychologues.

AGRI'ECOUTE - 09 69 39 29 19

## H. Droit au répit des agriculteurs et des salariés

Le droit au répit, c'est de permettre aux agriculteurs en situation d'épuisement professionnel ou en prévention de l'épuisement de **bénéficier d'un temps de répit** grâce à l'intervention d'un **service de remplacement**. Ce remplacement s'effectue **dans la limite de 5 annuels**, sur des **taches agricoles ou administratives**. Il offre la possibilité d'un ressourcement personnel ou familial à travers un temps de repos.

**Mais c'est aussi plusieurs aides de la MSA :**

- départ en vacances,
- sorties familiales à la journée,
- soins médicaux, diététiques et sportifs,
- médecines douces,
- départ en cure,
- formations,
- financement d'audit,
- groupes de parole,
- financement de séances d'accompagnement psychologique.



Public concerné : **tous les exploitants** en situation d'épuisement quel que soit le secteur de production **ainsi que les salariés agricoles**.

La situation d'épuisement professionnel est évaluée par le travailleur social MSA attestant de l'expression d'un fort sentiment de mal être de l'agriculteur ou du salarié.

→ Pour rencontrer un travailleur social MSA, voir les contacts page 9.

## Qui solliciter en cas de besoin ?

Structure	Main d'œuvre	Matériel	Contact
<b>CUMA</b>	Selon la CUMA	Achat en commun et utilisation partagée	<b>FDCUMA</b> 05 56 79 64 34 fd.33@cuma.fr
<b>Entraide</b>	Échanges de services entre exploitants	Échanges de services avec matériel entre exploitants	Vérifier auprès de votre assureur que vous êtes assuré pour les risques dans ce cadre
<b>Service de remplacement</b>	Salarié à coût réduit pour des motifs précis	/	<b>SR Gironde</b> 05 56 81 49 06 servicereplacement33@orange.fr
<b>Groupement d'Employeurs Départemental (GED 33) ou local</b>	Besoin de main d'œuvre ponctuel ou à temps partiel	/	<b>SRGironde / GED 33 / FDGEAR</b> 05 56 81 49 06 servicereplacement33@orange.fr
<b>Accueil social</b>	/	/	accueilsocial@msa33.msa.fr
<b>Agri'écoute</b>	/	/	09 69 39 29 19 Sur agriecoute.fr via le tchat
<b>N° national de prévention du suicide</b>	/	/	3114

## Faire face aux difficultés de mon entreprise, vers qui me tourner ?

**Vous êtes dans l'impossibilité de faire face à une dette ou à un achat. Cette situation peut être momentanée et temporaire, mais elle peut aussi s'aggraver et se prolonger et entraîner des frais de plus en plus lourds. Quelle que soit votre situation, il est important de REAGIR et ceci dès les premiers signes de difficultés. Les moyens à votre disposition pour vous aider à faire face :**

### A. Faire appel à un conseiller de la chambre d'agriculture

**Pour vous aider à analyser la situation, lors d'un premier rendez-vous**, il vous aidera à identifier les causes de vos difficultés et à définir les actions adaptées à mettre en œuvre pour améliorer la situation financière de votre entreprise.

### B. Demander un examen de sa situation par la cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

Sur la base des informations que vous aurez communiquées dans un dossier de demande, les membres de la cellule départementale (Chambre d'Agriculture, MSA, centres de gestion, associations d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, banques, DDTM, DRFIP, Conseil Départemental, Fédération des Grands Vins de Bordeaux) **vous proposeront des mesures d'accompagnement individuelles économiques et sociales adaptées à votre situation**. Les informations que vous communiquerez resteront confidentielles et ne seront pas diffusées en dehors de la cellule.

DDTM - 05 47 30 51 37 ou 05 47 30 51 51 - [ddtm-safdr@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-safdr@gironde.gouv.fr)  
Chambre d'Agriculture de la Gironde - 05 56 79 64 00 - [com@gironde.chambagri.fr](mailto:com@gironde.chambagri.fr)

### C. Plusieurs outils

- Réaliser un **budget prévisionnel de trésorerie pour anticiper** les besoins financiers et négocier avec son banquier,
- Réaliser une **étude prévisionnelle pour trouver les financements adaptés** à un investissement, solliciter un prêt bancaire ou un aménagement de dettes,
- Réaliser un **audit technico-économique pour identifier des pistes d'action** pour sortir de la situation qui pose problème (au niveau financier, technique, commercial...),



- Mobiliser les compétences de **conseillers spécialisés pour vous accompagner** dans les actions à mettre en place sur la technique, ou le commercial,
- Mobiliser les dispositifs d'aides existants « **agriculteurs en difficulté** » en vue d'une prise en charges d'intérêts d'emprunts, ou pour un gel des dettes puis un étalement des emprunts,
- Solliciter auprès de la MSA un **échancier de paiement** sur les cotisations sur salaires et les cotisations personnelles, la remise de majorations de retard, une aide au paiement des cotisations...,
- Demander un accompagnement dans votre **reconversion professionnelle ou celle de vos salariés**.
- Demander un accompagnement lors des procédures judiciaires : procédures de prévention (règlement amiable et mandat ad hoc) et mise en relation avec des professionnels du droit pour les procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire).

### Outils des différents partenaires

Structure	Descriptif de l'action	Contact
<b>ANEFA / DDETS</b>	<b>Accompagner les petites entreprises</b> en finançant du temps de conseil en ressources humaines - 160 demi-journées.	gironde@anefa.org 05 56 52 84 09
		ddets-directeur@gironde.gouv.fr 05 47 47 47 47
<b>Association Solidarité Paysans d'Aquitaine</b>	<b>Accompagnement des agriculteurs en difficulté</b> - Aide au maintien de l'activité, autonomie et réappropriation de la gestion d'entreprise, médiation, défense et validation des droits des agriculteurs, etc...	solidarite.paysans.aquitaine@orange.fr 07 88 70 61 26 / 07 68 47 88 30
<b>Association AME Paysans Gascogne</b>	<b>Accompagnement des agriculteurs en difficulté</b> - Répondre aux appels de détresse, orienter vers le bon interlocuteur, informer et accompagner dans les procédures collectives, faciliter l'accès aux droits, aide à la reconversion, etc...	info@amepaysansgascogne.fr

<b>Chambre d'Agriculture de la Gironde</b>	<b>Dispositif ERAF (Ensemble pour la Relance des Agriculteurs Fragilisés) et REAGIR</b> ayant pour objectif de venir en aide aux exploitants fragilisés, avant que les difficultés ne s'aggravent.	com@gironde.chambagri.fr Numéro vert : 0800 62 00 69 05 56 79 64 00
	<b>Accompagnement dans les procédures judiciaires de prévention</b> (règlement amiable, mandat ad hoc)	
<b>DARP</b>	<b>Accompagnement des reconversions professionnelles.</b>	anne-camille.lasserre@gironde.gouv.fr 06 77 98 78 18
<b>DDTM</b>	<b>Audit global de l'exploitation agricole</b> -Établissement d'un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale de l'entreprise ; Proposition d'un plan d'action et orientation de l'agriculteur vers les dispositifs d'aide.	05 47 30 51 37 ou 05 47 30 51 51 ddtm-safdr@gironde.gouv.fr
	<b>Aide à la relance de l'exploitation agricole</b> – Plan de restructuration et suivi technico-économique.	
	<b>Aide à la réinsertion professionnelle</b> – Aide au départ, au déménagement et à la formation pour les chefs d'exploitation ou entreprise agricole contraints de cesser leur activité pour des motifs économiques.	
	<b>Aide financière suite à un sinistre d'origine climatique.</b>	
<b>DRFIP</b>	<b>Accompagnement</b> par le conseiller départemental <b>des entreprises en difficulté</b> , examen de dossiers par le collège des chefs de services financiers pour une prise en charge de dettes fiscales et sociales.	codefi.ccsf33@dgfip.finances.gouv.fr 05 56 90 78 86 / 05 56 90 50 59

## Où trouver un conseiller ?

Pour bénéficier d'aides pour le financement de ces outils, n'hésitez pas à demander conseil à :

<b>Chambre d'Agriculture de la Gironde</b> <i>Subventionné par le Conseil Départemental, le 1<sup>er</sup> rendez vous est gratuit.</i>	<a href="http://www.gironde.chambagri.fr">www.gironde.chambagri.fr</a>
<b>Service Entreprises</b> <a href="mailto:entreprises@gironde.chambagri.fr">entreprises@gironde.chambagri.fr</a>	05 56 79 64 14
<b>Antenne ADAR de Castillon - Pujols - Ste Foy la Grande</b> Bureau de Castillon   Bureau de Ste-Foy-la-Grande	05 57 40 36 27 05 57 46 00 74
<b>Antenne ADAR de Coutras - Guîtres - Lussac</b>	05 57 49 27 36
<b>Antenne ADAR des Deux Rives Cadillac - Créon</b> Bureau de Cadillac   Bureau de Créon	05 56 76 65 25 05 56 23 01 43
<b>Antenne ADAR Haute Gironde</b>	05 57 58 94 08
<b>Antenne ADAR Langon - St Macaire - Auros - Bazas - Grignols</b>	05 56 63 02 55
<b>Antenne ADAR du Médoc</b>	05 56 59 00 85
<b>Antenne ADAR de Monségur - La Réole - Sauveterre - Pellegrue</b>	05 56 61 61 30
<b>Antenne ADAR de St-Emilion</b>	05 57 51 35 30
<b>Solidarité Paysans Gironde</b> <a href="mailto:solidarite-paysans-gironde@orange.fr">solidarite-paysans-gironde@orange.fr</a>	05 56 61 11 97 <a href="http://www.solidaritepaysans.org">www.solidaritepaysans.org</a>
<b>Votre Centre de Gestion ou votre comptable</b>	

## D. Les aides du Conseil Départemental

- Dispositifs d'aide à la production et à la diversification,
- Dispositifs d'aide à l'accès au foncier agricole et forestier,
- Dispositifs pour développer et gérer sa propriété forestière,
- Dispositifs d'aide aux projets de première installation en aquaculture,
- Dispositifs d'aide à l'investissement productif des petites et moyennes entreprises de transformation des filières bois et agro-alimentaire.

**Contact :** Direction des Coopérations et du Développement des Territoires  
Service de l'agriculture, du foncier et du tourisme  
dgat-dcdt-saft@gironde.fr  
05 56 99 33 33



## Des pistes pour compléter

### *Mes ressources*

**Vous souhaitez compléter vos ressources, vous pouvez explorer plusieurs possibilités.**

#### **A. Créer un complément d'activité sur mon exploitation**

Vous pouvez développer **une nouvelle production**, une nouvelle activité dans le prolongement de vos activités existantes (vente directe, activités d'agritourisme/cœnotourisme), ou **des prestations de travaux agricoles**.

Vous avez une idée plutôt précise de ce que vous souhaitez faire..., ou votre projet est encore vague... **Il est essentiel de rencontrer un ou plusieurs conseillers** pour vous aider à :

#### **1 Clarifier votre projet, définir vos objectifs personnels comme par exemple :**

- valoriser un bâtiment existant ou un environnement touristique favorable,
- préparer une place pour un enfant futur associé,
- dégager 10 000 € de plus de bénéfice pour équilibrer les résultats financiers...

#### **2 Répondre aux multiples questions à se poser pour vérifier la faisabilité technique, économique, juridique** mais aussi les incidences au niveau social et fiscal pour votre entreprise, comme par exemple :

- Je veux développer la vente directe aux particuliers : comment trouver des nouveaux clients ? Comment me différencier des concurrents ? Comment fixer mes prix de vente ?
- Je veux mettre en place une nouvelle production : est-ce compatible en temps avec mes autres productions ? Aurai-je besoin d'un complément de main d'œuvre et combien cela va-t-il me coûter ?
- Cette production demande-t-elle des compétences complémentaires ? Où me former ? ...

#### **3 Réaliser une simulation économique**, étape indispensable pour vérifier la viabilité économique et construire le plan de financement adapté.

**Autant d'éléments à analyser pour vous permettre de décider** au mieux pour vous-même et votre entreprise et **réaliser un projet durable**.

## Où trouver un conseiller ?

Pour vous accompagner dans la clarification de votre projet, sa faisabilité technique et économique avec une approche globale de votre entreprise ou vous orienter si besoin vers des spécialistes :

<b>Chambre d'Agriculture de la Gironde</b> <i>Subventionné par le Conseil Départemental, le 1<sup>er</sup> rendez vous est gratuit.</i>	www.gironde.chambagri.fr
<b>Service Entreprises</b> entreprises@gironde.chambagri.fr	05 56 79 64 14
<b>Antenne ADAR de Castillon - Pujols - Ste Foy la Grande</b> Bureau de Castillon, bureau de Ste-Foy-la-Grande	05 57 40 36 27 05 57 46 00 74
<b>Antenne ADAR de Coutras - Guîtres - Lussac</b>	05 57 49 27 36
<b>Antenne ADAR des Deux Rives Cadillac - Créon</b> Bureau de Cadillac, bureau de Créon	05 56 76 65 25 05 56 23 01 43
<b>Antenne ADAR Haute Gironde</b>	05 57 58 94 08
<b>Antenne ADAR Langon - St Macaire - Auros - Bazas - Grignols</b>	05 56 63 02 55
<b>Antenne ADAR du Médoc</b>	05 56 59 00 85
<b>Antenne ADAR de Monségur - La Réole - Sauveterre - Pellegrue</b>	05 56 61 61 30
<b>Antenne ADAR de St-Emilion</b>	05 57 51 35 30

### Votre Centre de Gestion ou votre comptable

#### Conseillers spécialisés

- **Productions végétales** : 05 56 79 64 14
- **Productions animales** : 05 56 79 64 21
- **Urbanisme** : 05 56 79 64 12

- **Conseil commercial viticulture** : 05 35 38 06 02
- **Gestion de l'eau, irrigation** : 05 56 79 64 12
- **Agritourisme & circuits courts** : 05 56 79 64 15

→ Subventionné par le Conseil Départemental, **le premier rendez-vous est gratuit**. Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement, celui-ci fera l'objet d'une prestation payante, que vous présentera le conseiller d'entreprise et pour laquelle vous pouvez bénéficier d'aides financières du Conseil Départemental.

## B. Trouver une activité professionnelle complémentaire en dehors de l'exploitation

Dans le secteur agricole, vous pouvez être **salié occasionnel** (tarif horaire ou au prix fait pour la vigne). Pour connaître les besoins/offres de travail occasionnel, **pensez à en parler autour de vous** : c'est souvent le réseau personnel de connaissances qui fonctionne le mieux. **Contactez les organismes** qui peuvent connaître les besoins de certaines entreprises, en précisant vos disponibilités et les tâches/activités que vous pouvez réaliser :

- **Service de Remplacement Gironde / GED 33 / FDGEAR**  
05 56 81 49 06 / [servicereplacement33@orange.fr](mailto:servicereplacement33@orange.fr)
- **ADEFA (Association Départementale pour la Formation et l'Emploi en Agriculture)**  
05 56 52 84 09 - [www.ade FAGironde.org](http://www.ade FAGironde.org)

*Et plus ponctuellement,*

- Les Entrepreneurs de travaux agricoles : **Entrepreneurs Des Territoires Gironde**  
17 cours Xavier Arnoz - 33082 Bordeaux Cedex - [vleger@edt.gironde2015.fr](mailto:vleger@edt.gironde2015.fr)
- Les CUMA ou les Coopératives de votre secteur (chauffeurs de matériel) **FDCUMA**  
(pour les besoins en chauffeurs de matériel) - 05 56 74 64 34 - [fd33@cuma.fr](mailto:fd33@cuma.fr)
- Les Collectivités, **mairies, communautés de communes** pour du fauchage des abords de route, débroussaillage des chemins de randonnée...

Consultez les annonces dans les points de vente de produits agricoles, les revues agricoles (rubriques « offre d'emploi ») ou sur les sites internet spécialisés « emploi » : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), [www.apecita.com](http://www.apecita.com), [www.vitijob.com](http://www.vitijob.com)...

## C. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prime d'activité



Les ressources de votre foyer diminuent ? Le RSA permet de compléter vos revenus ou assure un minimum de ressources en l'absence de revenus. L'examen du droit au RSA est fait en fonction de votre situation professionnelle et familiale sur la base de règles définies par le Président du Conseil Départemental.

Vous pouvez bénéficier de la Prime d'activité (PPA), sous conditions de ressources, si vous avez une activité professionnelle (saliée ou indépendante) ou si vous êtes indemnisé au titre du chômage partiel ou technique et que vos ressources sont modestes.

→ Faites votre demande de RSA / PPA directement en ligne, depuis votre espace privé, dans la rubrique « Services en ligne » ou sur [gironde.msa.fr/lfprsa-mode-d-emploi](http://gironde.msa.fr/lfprsa-mode-d-emploi)

→ Faites une simulation de vos droits sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R558](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R558) ou sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>

## Les contrôles : comment bien me préparer ?

En tant que chef d'exploitation agricole et selon vos activités et votre structure, vous pouvez être concerné par différents contrôles : dans tous les cas, il s'agit de vérifier votre respect de la réglementation dans le domaine concerné.

### A. Préparer mon contrôle : quelques conseils pour être prêt

- **Informez-vous sur les réglementations** (cahier des charges AOC, PAC, sanitaire, droit du travail...) et les engagements que vous devez respecter. Dans le cas de mise en œuvre partielle, évaluez la prise de risques pour vous et votre exploitation.
- En cas d'impossibilité, en respectant certaines règles en vigueur, renseignez-vous sur des **dérogations possibles** ou les démarches à suivre pour en bénéficier.
- Ayez une **bonne organisation de classement et d'archivage de vos papiers** et faites preuve de **rigueur administrative** pour gagner du temps.

En prenant le temps dans votre organisation de travail, vous diminuerez le stress lorsque vous recevrez l'avis de contrôle. **Pour préparer au mieux vos contrôles**, appuyez-vous sur des professionnels :

<b>Contrôle fiscal</b>	Chambre d'Agriculture (Antenne ADAR de votre secteur) Votre comptable
<b>Contrôle PAC</b>	DDTM - DDPP pour les éleveurs - FDSEA Chambre d'Agriculture (Antenne ADAR de votre secteur)
<b>Contrôle FranceAgriMer</b>	FranceAgriMer Chambre d'Agriculture (Antenne ADAR de votre secteur)
<b>Contrôle aides à l'installation et prêts bonifiés</b>	Chambre d'Agriculture (Bureau Installation Transmission)
<b>Contrôle sanitaire, règles de production, hygiène</b>	DDPP - ODG Syndicats Viticoles Chambre d'Agriculture (Antenne ADAR de votre secteur)
<b>Contrôle main d'œuvre</b>	Inspection du Travail (DDETS) - MSA - Service Assistance Conseil des Exploitants Agricoles (conseil juridique en prestation), Service Employeurs de la FDSEA (sur adhésion) - Contrôle des conditions de travail des salariés
<b>Contrôle installations classées ICPE</b>	DRAAF (viticulteurs) - DDPP (éleveurs) Chambre d'Agriculture (service Vigne et Vin ou service Élevage)
<b>Contrôle en productions animales</b>	Chambre d'Agriculture (service Élevage) - DDPP
<b>Contrôle de l'installation, de la superficie</b>	MSA Gironde

## C. Le jour du contrôle

- Rester à l'écoute du contrôleur
- Être dans le dialogue : argumentez vos choix et explicitez vos contraintes
- Fournir les documents demandés

## Contacts et informations réglementaires

<b>DDTM de la Gironde</b> (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)	05 47 30 51 37 ou 05 47 30 51 51 ddtm-safdr@gironde.gouv.fr www.gironde.gouv.fr
<b>DREETS en Aquitaine</b> (Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)	Renseignement droit du travail : 08 06 00 01 26 nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr
<b>DDPP Gironde</b> (Direction Départementale de la Protection des Populations)	05 56 69 27 27 / 05 56 42 44 60 ddp@gironde.gouv.fr www.gironde.gouv.fr
<b>DRAAF Aquitaine</b> (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)	05 56 00 42 00 draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr
<b>Chambre d'Agriculture de la Gironde</b>	Service Vigne et Vin - 05 56 35 00 00 vigne-vin@gironde.chambagri.fr Service Élevage - 05 56 79 64 21 elevage@gironde.chambagri.fr Antenne ADAR de votre secteur www.gironde.chambagri.fr
<b>Service Assistance Conseil des Exploitants Agricoles</b>	05 56 00 73 67 service.employeurs@fdsea33.fr
<b>Mutualité Sociale Agricole de la Gironde</b>	Service cotisations : 05 56 01 97 00 Secrétariat des contrôleurs : 05 56 01 97 59

## Me former pour améliorer mes compétences

Les formations peuvent vous aider dans votre travail, dans votre organisation. Elles vous permettent de rencontrer d'autres personnes, d'acquérir de nouvelles techniques et connaissances pour exercer votre métier dans de bonnes conditions. Des aides financières existent, et vous pouvez solliciter le Service de Remplacement de Gironde pour vous remplacer si besoin sur votre exploitation (cf. page 8).

### A. VIVEA (fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant)

Vous êtes chef d'entreprise agricole, du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateur(trice) d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide-familial(e) ou cotisant(e) solidaire et vous souhaitez élargir votre champ de compétences afin d'être plus efficace et d'améliorer votre vie quotidienne, pensez à VIVEA.

**Vous payez une contribution formation collectée par la MSA** qui vous permet de bénéficier d'une **prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation**.

Pour pouvoir participer à ces formations en bénéficiant de la prise en charge de VIVEA, vous devez être à jour de vos cotisations auprès de la MSA ou avoir mis en place un échéancier.

Pour découvrir la liste des formations, consultez le site [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr) qui recense les formations par département et par thème.

Vous pouvez également consulter les sites internet des différentes structures et organisations agricoles que vous connaissez : elles élaborent et mettent en place chaque année des formations courtes pour vous accompagner dans votre activité professionnelle :

- **les Organisations Professionnelles Agricoles** comme la Chambre d'Agriculture, les Coopératives, les syndicats professionnels et syndicats d'appellation...
- **les organismes de l'enseignement agricole** comme les CFPPA, Maisons Familiales et Rurales,
- **les associations qui interviennent en agriculture** comme le GDAF33, l'AFOCG qui forme à la comptabilité, pilotage d'une exploitation, enjeux administratifs, gestion commerciale, activité complémentaire...

Consultez également la **presse agricole** qui relaie régulièrement ces différents programmes.

### B. Mon compte formation

Toutes les informations sur vos droits à la formation sont disponibles sur votre compte personnel sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

## C. Vous accompagner au changement

### « Atelier avenir en soi »

Il arrive que le cours d'une vie soit bouleversé par des événements souvent inattendus, du fait de changements économiques, familiaux, de santé... Pour vous accompagner dans ces périodes de changement et adapter votre organisation, vos activités..., la MSA propose **un atelier « Avenir en Soi »**, composé de 6 à 8 séances animées par des professionnels formés. Au sein d'un groupe de 12 personnes maximum, cet accompagnement vous permettra de faire le point sur vos réussites, vos compétences, vos connaissances et vos passions, tout ce que vous avez acquis dans votre expérience. Il s'agit ainsi **d'identifier ce qui va pouvoir vous servir aujourd'hui pour faire face à cette période de changement et la réussir.**

Service social de la MSA Gironde - [accueilsocial@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial@msa33.msa.fr)  
pour voir les différentes agences, se référer à la page 9

### « Ateliers numériques »

Chaque année, la MSA organise sur les territoires de ses 4 agences rurales des ateliers numériques pour familiariser les adhérents agricoles avec l'usage d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur.



Plusieurs thématiques sont abordées :

- créer une adresse mail,
- apprendre à scanner des documents depuis son téléphone,
- créer son espace personnel MSA,
- communiquer avec les administrations,
- communiquer avec ses proches,
- installer des applications,
- faire des recherches sur Internet...

Le b.a.-ba et plus encore, pour gagner en autonomie avec les outils numériques.

Service social de la MSA Gironde - [accueilsocial@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial@msa33.msa.fr)  
pour voir les différentes agences, se référer à la page 9

## Concilier vie *familiale* et vie *professionnelle*

**Des services existent pour faciliter la vie familiale : les connaître et les solliciter peuvent permettre d'être plus serein dans son travail.**

### A. L'accueil des enfants : les adaptations pour le public agricole

Différents modes d'accueil existent pour vos enfants selon les âges. La MSA participe financièrement au fonctionnement des structures ou pour un mode de garde individuel par la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). Certaines structures s'adaptent en augmentant le nombre de places en fonction de la saisonnalité, ou en augmentant les horaires d'accueil en rapport aux besoins des familles. L'accueil peut être régulier ou occasionnel.

Âge des enfants	Modes de garde	
<b>0 à 3 ans</b>	Multi accueil Halte garderie crèche / micro crèche Service d'Accueil Familial	Assistante maternelle
<b>3 à 12 ans</b>	Accueil périscolaire (avant/après l'école)	Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH le mercredi et pendant les vacances), séjours, colonies
<b>12 à 17 ans</b>	Espace jeunes Point Rencontre Jeunes (PRJ)	Séjours, colonies

→ Pour tous renseignements, contactez votre commune ou communauté de communes (service Enfance Jeunesse).



## B. Aide aux vacances et aux loisirs

Pour les adhérents bénéficiaires des prestations familiales MSA, plusieurs aides peuvent être sollicitées pour aider au financement des colonies de vacances, mini camps, séjours en famille... (sur critères de ressources).

Mais aussi, dans le cadre du répit, la possibilité de bénéficier d'aide financière au séjour avec ou sans enfants.

[Service social de la MSA Gironde - accueilsocial@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial@msa33.msa.fr)  
pour voir les différentes agences, se référer à la page 9

## C. Comment soutenir mes parents âgés ?



Des services sont mis en place pour **favoriser le maintien à domicile des personnes âgées**. La MSA propose d'aider au financement de ces services (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, aides techniques à l'adaptation de l'habitat, diagnostic du domicile pour la prévention des chutes et des accidents domestiques, aide à la mobilité). Le dossier est à constituer auprès du service d'aide à domicile intervenant sur votre commune.

Pour des personnes en **perte d'autonomie importante**, le Conseil Départemental alloue l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

[Conseil Départemental de la Gironde - N° vert 08 00 00 33 33](tel:0800003333)

## Bientôt la retraite, comment me préparer ?

**Quand prendre sa retraite ? Que faire à la retraite ? Vous pouvez être accompagné pour passer ce cap avec succès et avoir les réponses à vos interrogations.**

### A. Vous accompagner à la cessation d'activité

Pour vous accompagner dans la transmission de votre exploitation et bénéficier de la retraite, la Chambre d'Agriculture de la Gironde propose des entretiens gratuits au travers de son Point Accueil Installation Transmission (PAIT). Très concrètement, il s'agit de rencontrer un conseiller d'entreprise qui saura vous accueillir et vous écouter lors d'un entretien individuel dans une antenne ADAR ou directement sur votre exploitation, pour déterminer vos besoins et vous accompagner dans la définition de votre projet.

→ Contactez l'antenne ADAR de votre secteur. D'autres organismes peuvent également vous apporter des informations sur le sujet : MSA, SAFER, Centres de Gestion... (CF : liste page 18).

### B. Informations administratives sur votre retraite

Pour vous renseigner, vous pouvez prendre rendez-vous avec les agents d'accueil de la MSA sur votre espace privé ou sur [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr)

### C. Journée d'information et de conseils « Bienvenue à la retraite » de la MSA

Le passage à la retraite est **un moment important**. Vous vous questionnez sur votre retraite :

- Quel sera son montant ?
- Quand pourrez-vous partir à la retraite ?
- Quelles sont les possibilités de cumuler activité et retraite ?
- Quelles seront les conséquences sur mon budget au quotidien ?
- Quelles sont les opportunités qui s'ouvrent à moi pour bien vivre ma retraite ?

L'objectif de cette journée est de **vous présenter les démarches à effectuer** pour préparer en toute sérénité votre départ à la retraite (informations et conseils sur les démarches administratives liées à la retraite de base et complémentaire), vous apporter des informations pour **faire face aux impacts budgétaires** liés au passage à la retraite (étude économico-sociale pour une activité complémentaire), et **réfléchir à l'élaboration d'un nouveau projet de vie** pour vivre pleinement ce moment.

**Vous êtes futur retraité MSA**, (exploitants ou salariés de 58 à 67 ans), non bénéficiaire d'un avantage vieillesse et n'ayant pas déposé de dossier de demande de liquidation au service Retraite, vous pouvez contacter la MSA pour savoir où et quand auront lieu les prochaines journées d'informations sur votre territoire.

[MSA Gironde - 05 56 01 83 83 - accueilsocial@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial@msa33.msa.fr)



## Garder une bonne santé

### A. Prendre soin de sa santé

#### Les Instants Santé

Ils s'adressent aux adhérents MSA de 16 à 74 ans et permettent de faire un point global et gratuit sur sa santé. Vous êtes invité par votre MSA à bénéficier d'une visite médicale personnalisée, organisée près de chez vous, sur rendez vous.

#### Les dépistages organisés des cancers

Le dépistage est une démarche qui vise à détecter, au plus tôt, en l'absence de symptômes, des lésions susceptibles d'être cancéreuses ou d'évoluer vers un cancer. L'intérêt est de pouvoir ainsi diagnostiquer plus précocement un cancer, de mieux soigner le patient et de limiter la lourdeur des traitements et des séquelles éventuelles.

##### ***Le dépistage du cancer du sein***

Pour toutes les femmes de 50 à 74 ans sans symptôme apparent, ni antécédent de cancer du sein. Tous les 2 ans, vous recevez automatiquement à votre domicile un courrier de votre caisse d'assurance maladie vous invitant à réaliser une mammographie. Les frais sont pris en charge à 100 %.

##### ***Le dépistage du cancer colorectal***

Pour les hommes et les femmes entre 50 et 74 ans qui ne présentent ni symptômes, ni antécédents personnels ou familiaux de polype, de cancer ou de maladie touchant le côlon ou le rectum, ni facteurs de risque particuliers. Votre caisse d'assurance maladie vous invite par courrier, tous les 2 ans, à retirer un test de dépistage, à réaliser chez vous. Vous pouvez vous le procurer par la méthode de votre choix :

- Commandez-le en ligne sur le site [monkit.depistage-colorectal.fr](http://monkit.depistage-colorectal.fr)
- Retirez-le auprès de votre médecin (généraliste, gynécologue, gastro-entérologue) à l'occasion d'une consultation ou auprès de votre pharmacien habilité.

Le test et sa lecture sont pris en charge à 100 %. En revanche, la consultation est prise en charge par votre MSA dans les conditions habituelles de remboursement, de même que la coloscopie lorsqu'elle est prescrite.

##### ***Le dépistage du cancer du col de l'utérus***

Il s'adresse aux femmes asymptomatiques âgées de 25 à 65 ans. La fréquence du dépistage varie selon l'âge :

- de 25 à 29 ans, il est recommandé de réaliser deux examens à un an d'intervalle, puis 3 ans plus tard si le résultat des deux premiers tests est normal ;

- de 30 à 65 ans, il est recommandé de réaliser un test tous les 5 ans, à débiter 3 ans après le dernier examen normal ou dès 30 ans en l'absence de dépistage antérieur.

L'examen est pris en charge à 100 %. En revanche, la consultation avec le professionnel de santé est prise en charge par votre MSA dans les conditions habituelles de remboursement.

MSA Gironde - 05 56 01 83 83 - via votre espace privé sur [www.gironde.msa.fr](http://www.gironde.msa.fr)

## B. Prendre soin de sa santé au travail

### Une équipe à vos côtés

Présents sur l'ensemble du territoire, les médecins du travail, les infirmiers en santé au travail et les conseillers en prévention des risques professionnels sont à l'écoute de vos problématiques de santé et de sécurité au travail, que vous soyez salarié agricole ou exploitant, employeur de main d'œuvre ou pas. Ces professionnels peuvent vous apporter des solutions adaptées et personnalisées dans le cadre de la santé sécurité au travail.



© Guillaume Bonnaud - Château La Fleur des Aubiers (33)

### Pour vous accompagner ou vous informer selon vos besoins

Troubles musculo squelettiques, risque chimique, renversement de tracteurs, risque psycho-sociaux, chutes de hauteur... Les risques sur votre exploitation sont nombreux et peuvent s'avérer graves pour votre santé. Au moment de votre installation mais aussi tout au long de votre vie professionnelle, les conseillers en prévention vous guident sur l'analyse et l'évaluation des risques en lien avec votre activité. Ils vous apportent également les conseils nécessaires pour améliorer les conditions de travail et la prévention des risques professionnels au moment de l'aménagement et la conception de vos lieux de travail.

### Préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel

À cette fin :

- Les salariés bénéficient d'un suivi médical régulier et peuvent solliciter à tout moment des visites à la demande. Par exemple, au cours d'un arrêt de travail de longue durée, pour préparer un éventuel aménagement de poste ou un reclassement professionnel dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- Les exploitants peuvent bénéficier de consultation médicale à l'occasion de leur installation, d'une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et, selon le cas, lors de démarches de reconnaissance de maladies professionnelles ;
- Les travailleurs handicapés sont accompagnés pour adapter au mieux leur poste de travail ;
- Les professionnels de santé interviennent dans les entreprises pour conseiller les salariés et les employeurs.

Santé et Sécurité au Travail : [secretariatsst.blf@msa33.msa.fr](mailto:secretariatsst.blf@msa33.msa.fr)

Prévention des Risques Professionnels : [prp.blf@msa33.msa.fr](mailto:prp.blf@msa33.msa.fr) - 05 56 01 97 71 ou 05 56 01 97 52

## C. Garantir l'accès à la santé



En cas de ressources modestes ou faibles, l'adhésion à une mutuelle santé passe au second plan. Les soins médicaux sont reportés car ils coûtent trop chers. Mais des aides existent pour vous soutenir dans les dépenses de santé :

- La **Complémentaire Santé Solidaire** (CSS) vous aide dans l'acquisition d'une mutuelle. Le dossier doit être déposé à votre caisse de sécurité sociale.
- La **Prestation Extra Légale** (PEL) de santé vous aide dans la prise en charge des dépenses de santé restant à votre charge (sous conditions de ressources). Les frais médicaux ne doivent pas être réalisés sans présentation de devis et le reste à charge doit être supérieur ou égal à 100 euros (les forfaits journaliers et dépassements d'honoraires sont exclus). Deux devis doivent être systématiquement présentés pour des dépenses de santé supérieures à 500 euros.
- **Accompagnement Décllic** : un travailleur social peut vous accompagner si vous rencontrez des difficultés d'accès aux soins, à ouvrir vos droits, à financer votre reste à charge, vous déplacer pour vous soigner...

L'assuré complète et adresse à la MSA l'imprimé spécifique  
délivré sur demande à l'Accueil Social (cf. page 9)

## D. Des ateliers de Prévention santé

**L'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires de la Gironde** (ASEPT 33) est une association loi 1901 à but non lucratif soutenue par les principaux organismes de protection sociale (MSA, CARSAT, CNRACL, IRCANTEC, CAMIEG et ENIM). L'ASEPT 33 assure le déploiement sur l'ensemble du département girondin, des actions de prévention santé.

« **Une bonne santé pour un vieillissement réussi** », tel est le programme développé pour le public rural et urbain de 55 ans et plus, afin de l'aider à préserver qualité de vie et autonomie. Pour ce faire, l'ASEPT 33 propose un parcours de prévention santé qui s'articule autour de conférence-débats, de réunions de sensibilisation et d'ateliers sur le Bien Vieillir, la Mémoire, l'Équilibre ou la Nutrition. En outre les ateliers, ludiques et conviviaux, permettent l'échange et le partage d'expériences au sein de petits groupes. C'est également l'occasion de créer du lien social entre les participants.

ASEPT 33 - 13 rue Ferrère - 33052 Bordeaux Cedex  
05 56 01 97 01 - [contact@asept-gironde.fr](mailto:contact@asept-gironde.fr) ou [www.asept-gironde.fr](http://www.asept-gironde.fr)

## E. Maintien dans l'emploi et incapacité au travail

Si vous avez des problèmes de santé chroniques qui vous empêchent d'assurer votre activité sur le long terme, les travailleurs sociaux de la MSA pourront vous aider à constituer un dossier de reconnaissance de handicap, de demande de pension d'invalidité...

Service social de la MSA Gironde - [accueilsocial@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial@msa33.msa.fr)  
pour voir les différentes agences, se référer à la page 9



**La liste des structures, associations citées dans ce guide  
n'est pas exhaustive et peut être complétée.**

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques :

**MSA Gironde**

13 rue Ferrère - CS 51585  
33052 Bordeaux Cedex



Conception / réalisation : MSA Gironde - Mars 2024  
Crédit photos / illustrations : iStock